

FDP IMMOBILIER – SARL au capital de 8000 € - RCS 753135623 – Siège social : 24 Place Marcel Gaimard 73700 BOURG ST MAURICE - Tel : 04.79.40.20.20
 Email : bourgsaintmaurice@laforet.com – TVA intracommunautaire N° FR76351500053 – Agent Immobilier – Activités : Transactions – Carte professionnelle (T) n°822 délivrée par la
 préfecture de Chambéry cedex (73000) Château des Ducs de Savoie BP 1801 – Garantie financière transaction et gestion GALIAN 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS 08 – Mandataire
 d’intermédiaire en opérations de banque – Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante de la SAS LAFORET FRANCHISE.

Ventes – Barème à compter du 01 Août 2015

Honoraires de transaction(Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC Mandat Favoriz	Honoraires TTC Mandat Simple
De 0 à 50.000€	5000€	5.500€
De 50.001 à 90.000€	9%	10%
De 90.001 à 190.000€	8%	9%
De 190.001 à 290.000€	7%	8%
De 290.001 à 390.000€	6%	7%
De 390.001 à 490.000€	5%	6%
De 490.000€ et plus	4.5%	5%

Ces honoraires sont à la charge de l’acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d’un bien. Si les honoraires sont à la charge de l’acquéreur, mention en est faite dans l’annonce.

Il est possible de valider un forfait d’honoraires en accord avec le mandat qui ne peut être inférieur à la fourchette maxi mini du pourcentage et uniquement avec l’accord du directeur d’agence.

***Cas particulier**→ honoraires au titre d’un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L’acquéreur ne sera débiteur à l’égard de notre agence d’aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l’agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d’honoraires.

La répartition des honoraires se fait de la façon suivante :

- Gestion portefeuille des acquéreurs.....15% des honoraires
- Gestion des mandats de ventes.....20% des honoraires
- Back Office de l’agence.....10% des honoraires
- Visite et déplacements.....10% des honoraires
- Conseils immobiliers.....10% des honoraires
- Signature compromis et suivi.....20% des honoraires
- Service Laforêt, véhicules i suivi, etc.....15% des honoraires



FDP IMMOBILIER - SARL au capital de 8 000 € - RCS 753135623 – Siège social : 24 Place Marcel Gaimard 73700 BOURG ST MAURICE – Tel : 04.79.40.20.20 – Email : bourgsaintmaurice@laforet.com – TVA intracommunautaire N°FR76351500053 – Agent Immobilier - Activités : Transaction - Carte professionnelle (T) n°822 délivrée par la préfecture de Chambéry cedex (73000) Château des Ducs de Savoie BP 1801 – Garantie financière transaction et gestion GALIAN 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS 08 - Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante de la SAS LAFORET FRANCHISE

LOCATION – Barème à compter du 01 Août 2015

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**

Bailleur : 8 (huit) euros par m²

Locataire : 8 (huit) euros par m²

- **Etat des lieux d'entrée :**

Bailleur : 3 (trois) euros par m²

Locataire : 3 (trois) euros par m²

- **Entremise-négociation** : à la charge du bailleur

• Studio, T1	100 €
• Appart T2	150 €
• Appart T3	200 €
• Appart T4	250 €
• Appart T5 maisons	300 €

HONORAIRES DE GESTION 9eme AVENUE GESTION 8% TTC de toutes les sommes encaissées + 2% pour l'assurance loyer impayé

Honoraires pour les autres baux :

Habitation (Hors résidence principale) :

Forfait de 350 euros TTC plus 4% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur.

Professionnels :

Forfait de 350 euros TTC plus 4% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur.

Commerciaux :

20% HT du loyer annuel, soit 10% TTC à la charge du locataire